



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سويسرا - جنيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE S.E M. MOHAMED-SIAD DOUALEH
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE
DE DJIBOUTI A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT
NATIONAL DE L'ANGOLA

*SEPTIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

12 MAI 2010

Monsieur le Président,

Au nom de la Délégation Djiboutienne je voudrais de prime abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à la délégation de haut niveau conduite par Son Excellence M. George Chikoly et la remercier pour la présentation du rapport national soumis aux membres du Groupe de Travail et du Conseil des Droits de l'Homme.

Je souhaiterais également souligner que le rapport fournit un tableau clair des progrès accomplis en vue de l'amélioration de la situation des droits de l'homme ainsi que des défis qui continuent à se poser dans un pays sorti il n'y a pas si longtemps d'un conflit long et douloureux.

Nous notons avec intérêt la stratégie de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales élaborée dans le contexte de la consolidation de la paix et dans le cadre de la poursuite des objectifs et priorités fixés en vue du développement économique et social du pays.

A cet égard, quelle est l'analyse des contraintes fait par le gouvernement dans la mise en œuvre de la politique qu'il mène en vue de la diversification de son économie, notamment l'agriculture la pêche et l'industrie pour le bien-être de sa population.

Nous nous félicitons des progrès considérables accomplis en si peu de temps en vue d'accroître la participation de la femme dans les organes de décision.

Nous notons avec intérêt la priorité absolue qu'accorde la loi Constitutionnelle aux enfants et les onze engagements pris en 2007 en partenariat avec les agences des Nations Unies et autres partenariats sociaux.

A cet égard, quels sont les moyens mis à la disposition de la Commission interministérielle sur la liberté de religions et de croyance qui, entre autres, a pour mission de proposer des mesures visant à contrer les accusations de pratiques de sorcellerie contre les enfants ?

Enfin, nous nous félicitons des mesures prises dans la lutte contre la traite des êtres humains, notamment la mise en place du Comité intersectoriel, d'un observatoire national ainsi que l'élaboration d'un plan d'action stratégique national.

Nous recommandons à l'Angola de ratifier la Convention des Nations Unies contre le crime transfrontalier organisé et ses protocoles additionnels relatifs à la prévention et à la punition de la traite de personnes, plus particulièrement les femmes et les enfants.

Nous recommandons à l'Angola de continuer à approfondir le processus de réforme de la Justice et du système juridique en conformité avec les dispositions de la Constitution récemment adoptée.

Merci Monsieur le Président.